

DEMANDE DE BOURSE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Ce formulaire destiné aux sportifs figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau **et** licenciés à une association sportive située dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Direction Générale Adjointe des Services à la Population
Direction des Sports

Année :

Les demandes doivent être déposés au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

Toute demande ne vaut pas acceptation et n'est pas automatiquement reconductible.

Nom : **Prénom :**

Liste sur laquelle l'athlète est inscrit :

(En cas de doute, la liste est consultable sur le site www.portail-sportif.fr/services/ms/recherche.html)

- ÉLITE ESPOIR RELÈVE AUTRES
- PRIX EXCEPTIONNEL (Hors listes, mais avec minimum un podium sur des compétitions internationales)

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Première demande : OUI RENOUVELLEMENT

- RIB au nom du Sportif
- Copie de la licence d'une association située dans la CARPF.
- Le présent dossier complété.
- Les résultats obtenus au cours des 3 dernières années.
- Des photos du sportif.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS :

- » Être inscrit sur les listes ministérielles de l'année en cours.
- » Être toujours licencié dans une association sportive du territoire.

DEMANDE DE BOURSE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

PRÉSENTATION

Coordonnées de l'association

Nom de l'association :

Adresse :

CP : Ville :

Mail @:

Site web :

Président(e) :

Coordonnées du sportif

Nom Prénom

Adresse :

CP : Ville :

Mail @:

Date de naissance :/...../.....

Autres informations

Résultats obtenus au cours des 3 dernières années :

Percevez-vous d'autres aides financières ou en nature ? Si oui, précisez leur montant et leur provenance :

DEMANDE DE BOURSE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les renseignements de cette fiche sont obligatoires pour toutes les demandes initiales ou renouvellement.

Le demandeur certifie sur l'honneur que toutes les informations mentionnées dans le présent dossier sont exactes.

Fait, à

Le :

Signature de l'athlète :

Signature des parents (si l'athlète est mineur) :

Si le dossier est validé, la bourse sera donné à l'athlète lors de la soirée des Champions de Roissy-Pays-de-France qui se déroule chaque année au mois de décembre.

Seuls les sportifs présents recevront leur bourse.